

demeure tributaire du bon vouloir des parties en conflit. Face à l'ampleur des luttes armées qui dévastent de nombreux pays, le président du CICR a émis l'idée de réunir à intervalles réguliers les Etats parties aux Conventions de Genève afin de leur rappeler leurs obligations de respecter et d'appliquer leurs engagements humanitaires.

Le président, qui a également été reçu par le sénateur-maire de la Ville de Nice et par la Croix-Rouge des Alpes-Maritimes, était accompagné de M^{me} Renée Guisan et M. Max Daetwyler, membres du CICR, et de M. André Pasquier, conseiller spécial.

CONFÉRENCE SUR L'AIDE AUX VICTIMES DU CONFLIT DE L'EX-YOUGOSLAVIE

(Genève, 29 juillet 1992)

En raison des proportions sans précédent en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale du flux des réfugiés de l'ex-Yougoslavie, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a convoqué le 29 juillet 1992 à Genève une Conférence destinée à mobiliser la communauté internationale en faveur de plus de 2 300 000 personnes ayant fui les combats depuis le début de la crise yougoslave en 1991.

La réunion a été présidée par le Conseiller fédéral suisse M. Arnold Koller et les représentants de quelque 170 pays ont entendu successivement les allocutions de M. Jan Eliasson, Sous-Secrétaire général des Nations Unies chargé des affaires humanitaires, M^{me} Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge.

Le président du CICR, après avoir dénoncé ce qu'il appelle «un projet fondé sur l'exclusion de l'autre» a notamment déclaré: «Je pense ici aux terribles ravages de la «purification ethnique» qui ont pour nom l'usage de la terreur indiscriminée envers les populations, l'intimidation et le harcèlement des minorités, l'internement massif de civils, la prise d'otages, la torture, la déportation et les exécutions sommaires. Ces méthodes, que l'on croyait rangées au musée des

horreurs de la Seconde Guerre mondiale, sont presque redevenues des pratiques courantes sur le territoire déchiré de l'ancienne Yougoslavie».

Constatant à quel point les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme se sont en quelque sorte banalisées, en particulier à l'égard de la population civile, malgré les appels publics et les multiples démarches confidentielles entreprises par le CICR à tous les niveaux auprès de toutes les parties, le président du CICR en a appelé aux Etats pour qu'ils mettent tout en œuvre dans la recherche d'une solution politique au conflit. Le CICR, pour sa part, est déterminé à poursuivre son action d'urgence en faveur de l'ensemble des victimes du drame qui frappe l'ancienne Yougoslavie et ne ménagera aucun effort pour renforcer le dialogue entre les parties sur les problèmes humanitaires.

* * *

En marge de cette Conférence, le Premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie, M. Milan Panić et le Vice-Premier ministre de la République de Croatie, M. Mate Granić ont signé le 29 juillet, sous les auspices du CICR, un accord concernant la libération et le rapatriement de tous les prisonniers du conflit en Croatie.

Conformément à l'article 118 de la III^e Convention de Genève et aux accords établis le 6 novembre 1991 au CICR, les quelques 1 200 prisonniers encore détenus devront être libérés sans condition par les deux parties.
